



Programme d'incitation à la plantation d'arbres

Le présent document consiste en un programme d'assistance pour l'achat et la plantation d'arbres dans le cadre de la politique de l'arbre de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Ce programme est rendu possible en vertu de l'article 91 paragraphe 1 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les initiatives de bien-être de la population. Ce programme a été mis en place sous les recommandations du Comité d'embellissement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

1. Objectifs

Le programme a pour objectifs :

- 1.1 De favoriser la plantation de nouveaux arbres sur le territoire;
- 1.2 De favoriser la participation citoyenne afin d'atteindre les recommandations dans le cadre de l'inscription de la Ville au programme des Fleurons du Québec;
- 1.3 Que des arbres soient plantés dans les nouveaux développements résidentiels.

2. Admissibilité

- 2.1 Être propriétaire d'une résidence ou d'un terrain, ou propriétaire par bail d'un terrain sur le territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;
- 2.2 Avoir acheté l'arbre dans un commerce ayant pignon sur rue au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- 2.3 L'arbre doit avoir un diamètre d'au moins 2,5 cm mesuré à 1 m du sol dans le cas d'un arbre à tronc unique;
- 2.4 Effectuer la plantation en respectant les normes de dégagement proposées par Hydro-Québec. Ces normes peuvent être consultées dans le Répertoire des arbres et arbustes ornementaux, publié le 9 mars 2010 par les Éditions Broquet, ISBN : 9782551238736, ou une édition subséquente disponible au bureau de la ville en librairie ou par commande sur Internet;
- 2.5 Remplir et remettre le formulaire de demande de subvention selon les coordonnées inscrites sur la fiche d'inscription;
- 2.6 Le demandeur doit s'assurer de respecter les conditions et règlements du programme, mais aussi les règlements municipaux en vigueur incluant ceux concernant l'urbanisme;
- 2.7 La demande doit être reçue à la ville à l'intérieur d'une période d'appel public déterminée de participation au programme;
- 2.8 Le remplacement d'un arbre ayant été abattu sans l'obtention préalable d'autorisation de la Ville, lorsque le règlement l'exige, pourrait ne pas être admissible au programme;





- 2.9 L'arbre choisi doit faire partie de la liste des arbres approuvés (voir annexe 1) ou être soumis à une évaluation d'admissibilité de la part de la ville (potentiel envahissant, zonage, résistance aux insectes et maladies).

3. Avantages

- 3.1 Le participant se verra remettre une somme correspondant à 50% du prix d'achat de son ou ses arbres jusqu'à concurrence du montant maximal publié dans l'appel de participation public de la période concernée;
- 3.2 La Ville offre à tous les participants l'accès à une liste d'arbres recommandés, adaptés à notre milieu, ainsi qu'un guide de plantation étape par étape.

3.3 Remplacement des arbres coupés – Travaux de réfection du 2^e rang Ouest

Dans le cadre des travaux de réfection du 2^e rang Ouest, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite compenser la coupe d'arbres nécessaire aux travaux.

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2025, la Ville s'engage à couvrir 100 % des frais d'achat d'un arbre de remplacement pour chaque arbre abattu, selon les modalités suivantes :

- L'ensemble des conditions du Programme d'incitation à la plantation d'arbres doit être respecté
- Les participants intéressés doivent prendre contact avec la Ville afin de confirmer leur admissibilité
- La Ville effectuera directement l'achat des arbres pour les participants admissibles du 2^e rang Ouest.
- La plantation des arbres demeure sous la responsabilité des citoyens, qui devront respecter les normes prévues par le programme
- L'entretien des arbres demeure sous la responsabilité des citoyens
- Un arbre sera fourni pour chaque arbre coupé dans le cadre des travaux de réfection du 2^e rang Ouest

Important : Cette mesure est applicable uniquement pour les plantations destinées au remplacement d'arbres abattus en lien avec les travaux du 2^e rang Ouest, et pour les demandes reçues avant le **31 décembre 2025**.

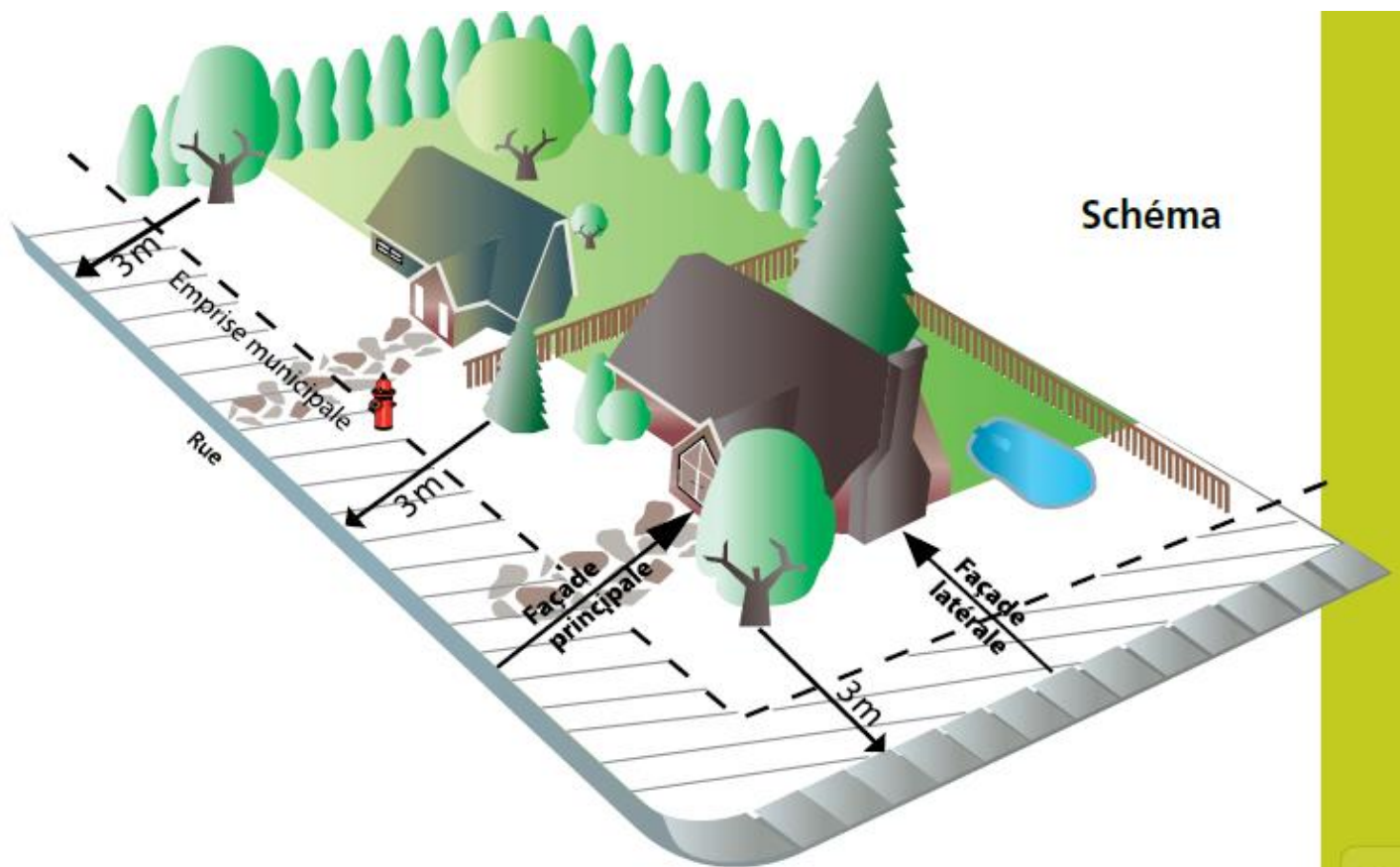
4. Conditions et règlements du programme

- 4.1 Le programme est ouvert aux plantations situées dans les zones résidentielles et de villégiatures du territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix seulement;
- 4.2 Une même personne peut refaire une demande au programme pour une autre plantation lors d'une année subséquente;

- 4.3 L'arbre doit être planté sur un terrain construit, dans la partie située entre la bordure de la voie publique et la façade du bâtiment principal ou dans le prolongement de l'alignement de cette façade; c'est-à-dire généralement dans l'espace blanc du schéma ci-contre, à l'exclusion des 3 premiers mètres à partir de la bordure de la voie publique. Une exception est faite pour les propriétaires dont une partie du terrain est située dans une bande riveraine. Dans ce cas, la plantation pourra se faire à l'intérieur de la bande riveraine d'une largeur de 10 mètres et moins de la ligne des hautes eaux d'un plan d'eau;
- 4.4 L'arbre doit être planté dans le sol et non dans un récipient et être muni d'un tuteur de métal ou de haubans (conifères);
- 4.5 Fournir la preuve d'achat de l'arbre et une photo montrant l'endroit de la plantation;
- 4.6 Un seul participant par adresse civique ou par propriété est accepté par période de participation;
- 4.7 Le programme en est uniquement un de promotion, il ne vise pas le contrôle à long terme des arbres plantés.

Adoptée à la séance du 15 mai 2017 – Résolution n° 135.05.2017

Modifiée à la séance du 5 mai 2025 – Résolution n° 107.05.2025





Programme d'incitation à la plantation d'arbres

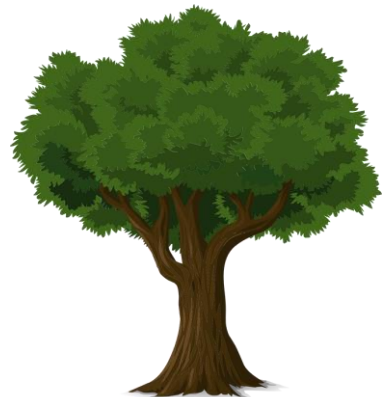
Fiche du participant	
Nom :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Numéro de téléphone :	
Courriel :	
Date de l'achat :	Date de la plantation :
Lieux où l'arbre a été acheté :	
Prix payé avant les taxes :	
Joindre une photo de l'arbre planté démontrant son emplacement	☐
Joindre une copie du reçu original	☐
Signature :	Date :

IMPORTANT RESPECTER LES DATES LIMITES PUBLIÉES DANS L'APPEL PUBLIC DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

Retourner votre fiche du participant par courriel ou à l'adresse suivante :

courrier@ville.metabetchouan.qc.ca

Ville de Métabetchouan Lac-à-la-Croix
Programme d'incitation à la plantation d'arbres
87, rue Saint-André,
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Canada
G8G 1A1



Annexe 1 - Liste d'arbres admissibles proposés

Genre et espèce	Nom français	hauteur	largeur	Espacement	Cultivars recommandés	notes	Pages* Voir la note ci-dessous.
Grands arbres							
Conifères							
<i>Picea pungens</i>	Épinette du Colorado	20m	8m	5.5m	<i>"Aurea"</i> <i>"Baby Blue Eyes "</i> <i>"Bakeri"</i> <i>"Fat Albert"</i> <i>"Glauca"</i> <i>"Hoopsii"</i> <i>"Royal Knight"</i>	Arbre moyen (5 à 10m) Petit arbre (5m) sans restriction Arbre moyen (10 à 15m) Voir pages de références pour le choix d'un cultivar	56 à 67
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin Sylvestre	18m	10m	5.5m			85
Feuillus							
<i>Betula papyrifera</i>	Bouleau à Papier	20m	14m	9.5m			180
<i>Fraxinus americana</i>	Frêne blanc	20m	12m	11m	<i>"Autumn Blaze"</i> <i>"Autumn Purple"</i> <i>"Kleinburg"</i> <i>"Manitou"</i>	Les cultivars sont souvent plus petits que l'espèce Sélection mâle, sans graines Port étroit espacement 6.5m Port colonnaire espacement 5m	291-292
<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	Frêne rouge	15m	13m	10.5	<i>"Marshal seedless"</i> <i>"Patmore"</i>	Sélection mâle sans graines, Sélection mâle, moins large que "Marshall seedless" espacement 6.5m	296

Annexe 1 - Liste d'arbres admissibles proposés

						Variétés bien supérieur à l'espèce	
<i>Quercus macrocarpa</i>	Chêne à gros fruits	20m	20m	12.5m		Très grande longévité	460
<i>Tilia americana</i>	Tilleul d'Amérique	23m	17m	11m	"Fastigiata"	Port érigé, espacement 7.5m Plusieurs cultivars intéressants	559
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	15m	10m	7.5m	"Green Globe" "Glenleven" "Greenspire" "Sheridan Hybrids"	Variété greffée sur <i>T. cordata</i> sans fleurs ni fruits, plus petit, espacement sans restriction Espacement 7m Espacement 8m Espacement 5.5m	561 à 564
<i>Ulmus pulmila</i>	Orme de Sibérie	18m	10m	8m	"Accolade" et "Patriot" "Prospector" "Sapporo Autumn Gold"	Résistant à la maladie hollandaise de l'orme cultivar plus grand 23m x 18m espacement 11.5m Très bonne résistance à la maladie de l'orme	572

Annexe 1 - Liste d'arbres admissibles proposés

Arbres moyens							
Conifères							
<i>Pinus cembra</i>	Pin Cembra	10m	4m	3.5m			72
<i>Thuja occidentalis</i>	Cèdre du Canada	12m	4m	4m		Nombreux cultivars disponibles	97 à 112
Feuillus							
<i>Amelanchier laevis</i>	Amélanchier Glabre	8m	5m	4m	"Cumulus" "R. J. Hilton" "Snowcloud"	Floraison printanière et fruits savoureux en Juillet Attire les oiseaux	167
<i>Betula platyphylla</i>	Bouleau japonais	12m	7m	4m	Japonica "whitespire"	Plus résistant à l'Agrile que les autres bouleaux	187
<i>Maackia amurensis</i>	Maackia de l'Amur	8m	6m	3.5m			360
<i>Pyrus ussuriensis</i>	Poirier de Mandchourie	8m	6m	4m	"Bailfrost" "Mordak"	Plus petit que l'espèce, 6m x 4m, sans restriction	455
<i>Sorbus americana</i>	Sorbier d'Amérique	7m	5m	4m			513
<i>Sorbus accuparia</i>	Sorbier des oiseaux	10m	6m	5.5m	"Rossica"	Résistant à la brûlure bactérienne Aucun autre Sorbus accuparia n'est conseillé dans le cadre de cette liste	519
<i>Syringa reticulata</i>	Lilas Japonais	8m	6m	4m	"Summer Snow" "Ivory Slik"	Plus petit que l'espèce, sans restriction Cultivar populaire espacement 3.5 m Plusieurs cultivars disponibles, fleurs blanches	550

Annexe 1 - Liste d'arbres admissibles proposés

Petits arbres							
Feuillus							
<i>Acer ginnala</i>	Érable de l'Amur	6m	6m	aucune	"Flame"		120
<i>Caragana arborescens</i>	Caraganier de Sibérie, Pois de Sibérie	5m	3m	aucune		Voir cultivars de plus de 4m Attire les oiseaux	199
<i>Crataegus crus-gali</i>	Aubépine, Ergot de coq	6m	6m	aucune	"Inermis"	Cultivar sans épines Attire les oiseaux	
<i>Elaeagnus angustifolia</i>	Olivier de Bohème	7m	7m	aucune	"Red King"	Le cultivar a des fruits rouges	265
<i>Malus hupehensis (Malus theifera)</i>	Pometier thé	5m	8m	aucune	"Cornell"	Fleurs rose pâle, résistant aux maladies	382
<i>Malus</i>		5m	5m	aucune	« Indian Magic »	Fleurs rose foncé	383
					"Red Splendor"	Feuilles pourpres au printemps devenant vertes aux nervures pourpres, fleurs rose foncé	391
					"Selkirk"	Fleurs rose foncé	395
					"Snowdrift"	Port érigé, fleurs blanches	396
<i>Ptelea trifoliata</i>	Orme de Virginie	5m	3m	aucune			453
<i>Syringa x hyacinthiflora</i>	Lilas à fleur de jacinthe	4m	3m	aucune	"Purple Glory" "Rowamcroft Pink"	Rose vif, floraison hâtive Rose pâle, floraison hâtive Plusieurs cultivars disponibles aux coloris différents, privilégier les cultivars de plus de 4 m	542
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas commun	5m	3m	aucune		Plusieurs variété disponible, choisir celle de plus de 4m	

Page* : Répertoire des arbres et arbustes ornementaux :1760 espèces et variétés de végétaux du Québec, Hydro-Québec Distribution, quatrième édition 2010,687 p.